

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée, signifiée et tenue le lundi 29 janvier 2018 à 13 h.

Sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Lisiane Monette et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Maxime Bélanger, monsieur Bernard Malo, madame Julie Moreau et monsieur Raymond St-Aubin.

Étaient absentes, la mairesse, madame Gisèle Dicaire et la conseillère madame Marie-Claude Déziel.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement # 120-2018 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2018 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
4. Embauche – Concours d'emploi # 201709-24 – Mme Pierrette Cyr - Secrétaire de relève temporaire.
5. Embauche – Concours d'emploi # 201710-27 – M. Yanick Morin - Aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager remplaçant.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse suppléante, Lisiane Monette, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

6237-01-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

6238-01-2018

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 120-2018 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TOUTES LES TAXES ET COMPENSATIONS, ET LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA FACTURATION ET LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2018 DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

ATTENDU que le conseil municipal désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations pour l'année 2018 ;

ATTENDU le Règlement # AG-017-2008 concernant les modalités d'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités de l'Agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet à la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2017 par le conseiller, monsieur Bernard Malo ;

ATTENDU la présentation du présent règlement par la conseillère, madame Julie Moreau lors de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2018 :

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 120-2018 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2018 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit et est adopté, lequel fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit, et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

QUE le trésorier, monsieur Sébastien Racette, soit requis de préparer le rôle de perception 2018 et l'envoi des comptes de taxes dans les délais prescrits.

6239-01-2018

4. EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201709-24 – MME PIERRETTE CYR - SECRÉTAIRE DE RELÈVE TEMPORAIRE.

ATTENDU l'affichage du concours d'emploi # 201709-24 pour un poste de secrétaire temporaire en date du 26 septembre 2017 ;

ATTENDU la résolution # 6157-11-2017 prise le 27 novembre 2017 entérinant l'embauche de madame Guylaine Francoeur à ce poste ;

ATTENDU la non disponibilité de Mme Francoeur et l'entente de terminaison d'emploi à compter du 6 décembre dernier ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective en vigueur et du règlement relatif à la délégation de pouvoirs # 93-2015 ;

ATTENDU la recommandation conjointe de la directrice générale, madame Julie Forgues et du trésorier, monsieur Sébastien Racette, en faveur de la candidate madame Pierrette Cyr suite au choix de sa candidature retenue par le comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Pierrette Cyr, à titre de salariée temporaire au poste de secrétaire de relève, pour la période débutant le 29 janvier 2018, le tout selon les dispositions de l'article 4.04 ou 4.05 de la convention collective en vigueur selon les besoins des divers services en fonction de la lettre d'entente intervenue # 2017-08, à 100 % de l'échelon salarial et de son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-141, # 62-13000-141, # 02-14000-141, # 62-14000-141 et # 02-70110-141.

6240-01-2018

5. EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201710-27 – M. YANICK MORIN - AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER REMPLAÇANT.

ATTENDU les besoins du Service des loisirs en ressources humaines pour le remplacement du congé parental du titulaire du poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201710-27 par affichage interne et externe le 7 novembre 2017 ;

ATTENDU les entrevues de sélection les 8 et 9 janvier derniers ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Stéphanie Croteau, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche monsieur Yanick Morin, à titre de salarié remplaçant selon l'article 4.05 de la convention collective 2012-2017, au poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager au Service communications, loisirs, événements et culture selon les besoins du service à compter du 29 janvier 2018 selon l'échelon et la classification édictés à la convention collective 2012-2017 en vigueur et son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-19000-141, # 02-70160-141, # 62-29000-141 et # 62-70130-141.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

6241-01-2018

Étant 13 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

Madame Lisiane Monette
Mairesse suppléante

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière